



PLAN DE PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES ÉCOLE ANDRÉ-PIOLAT 2021-2022

Le plan suivant a été élaboré en collaboration avec le comité santé et sécurité de l'école et est conforme aux lignes directrices du ministère de l'Éducation sur les maladies transmissibles liées à la COVID-19 pour les établissements scolaires de la maternelle à la 12e année. Il sera révisé de manière régulière afin de répondre aux nouvelles normes et améliorer son efficacité. Ainsi, il prend en considération les aménagements annoncés le 29 décembre 2021. Ce plan renforce les mesures prises jusqu'à présent pour réduire le risque de propagation du COVID-19. Ces mesures comprennent la vaccination complète des personnes éligibles, la réalisation d'un bilan de santé quotidien et le maintien à domicile en cas de maladie, le port de masques et le nettoyage régulier des mains.

Nous mettons en œuvre les pratiques de prévention personnelle par les moyens suivants :

- en rappelant régulièrement aux élèves, aux familles et au personnel l'importance d'effectuer un bilan de santé quotidien, de rester à la maison en cas de maladie et de suivre les recommandations de santé publique.
- en demandant à tout personnel de montrer et de modéliser comment mettre en pratique ces mesures (par exemple, le port d'un masque, l'hygiène des mains, etc.)
- en partageant des informations fiables provenant du BC Centre for Disease Control.

Nous continuons à utiliser des approches positives et inclusives, adoptant une optique tenant compte des traumatismes, y compris les considérations relatives au respect de l'espace personnel de chacun.

[Public Health Guidance for K-12 Schools](#)

[Addendum du BC Centre for Disease Control \(BCCDC\)](#)

[Addendum au Provincial COVID-19 Communicable Disease Guidelines for K-12 Settings](#)

ÉCOLE : André-Piolat

DATE D'ÉLABORATION : 1^{er} septembre 2021

DATE DE RÉVISION : 5 janvier 2022

Les mesures ci-dessous sont en place et respectées.

PROTOCOLES DE PRÉVENTIONS DES RISQUES DE PROPAGATION DES MALADIES TRANSMISSIBLES	
Transport et autobus	Nettoyage ▪ Les surfaces fréquemment touchées sont nettoyées et désinfectées au moins 1x/jour. ▪ Les autres surfaces sont désinfectées 1x/jour. ▪ Le nettoyage normal est effectué conformément aux pratiques habituelles. Ventilation Les fenêtres seront ouvertes lorsque la météo le permet. Distanciation Les élèves seront dispersés le plus possible dans l'autobus si des sièges vides sont disponibles. Mesures d'hygiène personnelle <i>Les stratégies suivantes sont utilisées pour encourager les conducteurs d'autobus et les passagers à pratiquer l'hygiène des mains avant et après le transport :</i>



PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES



	- Apposer des affiches de rappel de lavage des mains et de la bonne étiquette respiratoire - S'assurer d'avoir le nécessaire pour le nettoyage/désinfection des mains en tout temps Masque Les conducteurs d'autobus et élèves de la Maternelle à la 12^{ème} année doivent porter des masques à bord de l'autobus. *Les masques doivent être portés avant l'embarquement.
Entrée à l'école	Tous les élèves et le personnel doivent être informés des mesures en vigueur avant d'entrer à l'intérieur de l'école : - Vérification journalière des symptômes - Demeurer à la maison s'ils sont malades - Port du masque pour tous les adultes et élèves de la Maternelle à la 12^{ème} - Lavage des mains dès l'entrée dans l'école - Étiquette respiratoire - Respecter l'espace personnel des autres Diverses méthodes de communications sont utilisées pour assurer l'information de tous: Tous : Publication du plan sur le site web de l'école Personnel : Courriels/formation/orientation/rappels Parents : Mémos de la semaine/infolettres Élèves : Rappels et promotion/modélisation des bonnes habitudes en salle de classe Des rappels visuels sont apposés à l'entrée afin de rappeler à tous les visiteurs et au personnel : - D'effectuer la vérification des symptômes - De ne pas entrer dans l'école s'ils sont malades, - De l'obligation de port du masque pour tous les adultes et les élèves de la Maternelle à la 12^{ème} année
Visiteurs	Afin de contrôler le flux des visiteurs, les parents sont invités à déposer/ramasser les élèves à l'extérieur de l'école. Les visiteurs ne sont plus autorisés, à l'exception de ceux qui soutiennent des activités bénéfiques pour l'apprentissage et le bien-être des élèves (par exemple, les étudiants en enseignement, les bénévoles du programme de repas, etc.). Leurs déplacements doivent se limiter uniquement aux endroits nécessaires à l'objectif de la visite. Les visiteurs devront respecter les mesures suivantes : - Vérification journalière des symptômes; - Demeurer à la maison s'ils sont malades; - Port du masque pour tous les adultes et élèves de la Maternelle à la 12^{ème}; - Lavage des mains dès l'entrée dans l'école et au besoin pendant leur visite (ex. avant de manipuler de la nourriture, après être allés aux toilettes, etc.); - Pratiquer la bonne étiquette respiratoire; - Respecter l'espace personnel des autres; <i>Des processus sont en place pour veiller à ce que le personnel itinérant, les enseignants suppléants et les visiteurs connaissent le plan de l'école en matière de maladies transmissibles et leur responsabilité de suivre les mesures en tout temps.</i>



PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES



	Stratégies mises en place pour assurer la communication des mesures/plan aux visiteurs: Personnel itinérant : publication du plan sur le site web, rappels visuels Personnel suppléant : publication du plan sur le site web, rappels visuels Visiteurs : Publication du plan sur le site web, affiches de rappels visuels
Protocole de développement de symptômes à l'école	Gérer un élève développant des symptômes : Si un élève commence à présenter des symptômes de maladie ou d'infection à l'école, il est recommandé de : ▪ Séparer rapidement l'élève présentant les symptômes en le plaçant dans un endroit isolé (favoriser une porte), sécuritaire et qui permettra au personnel désigné d'en assurer la supervision jusqu'à ce que les parents viennent le chercher ; ▪ Mettre un masque et des gants (voir méthode sécuritaire pour la mise de masque et gants ; https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2019/19-207-09F.pdf https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/fichiers/2020/20-210-41W.pdf ▪ Si l'élève est capable de mettre un masque, lui indiquer comment mettre le masque ; ▪ Contacter les parents/tuteurs de l'enfant qui présente des symptômes en leur indiquant de venir le chercher immédiatement ; ▪ Rappeler à l'élève de pratiquer la bonne étiquette respiratoire, le lavage des mains fréquent et de demeurer à une distance sécuritaire dans la mesure du possible ; ▪ Assurer la supervision des jeunes élèves ▪ Nettoyer et désinfecter toutes salles ayant reçu un élève symptomatique selon les recommandations de la santé publique avant que d'autres élèves ou membres du personnel ne puisse y entrer. <i>Tout élève développant des symptômes d'infection à la COVID-19 sera isolé dans la salle 216 (où il sera supervisé par un adulte) et devra être récupéré par ses parents.</i> Directives pour le personnel développant des symptômes à l'école : Les membres du personnel développant des symptômes de maladie ou d'infection à l'école doivent contacter la direction afin de l'informer et quitter les lieux immédiatement lorsque la supervision des élèves à sa charge est assurée.
Protocole de retour à l'école après avoir été malade	<i>Les notes médicales ne sont pas requises pour confirmer l'état de santé des personnes revenant à l'école, au-delà de celles requises pour tout accommodement médical selon la pratique habituelle des ressources humaines.</i> Le personnel et les parents sont invités à se référer aux ressources suivantes : http://www.bccdc.ca/Health-Info-Site/Documents/COVID_public_guidance/When_to_get_tested.pdf
Mise en place et tenue des registres de présences	<i>Des registres de présences du personnel, des élèves et des visiteurs (y compris pour les enseignants suppléants, les enseignants/spécialistes itinérants, le personnel du district, les parents/gardiens et les bénévoles) entrant dans l'école sont mis en place et maintenus à jour; Des listes précises des présences des élèves présents en classe et dans les autobus sont maintenus à jour.</i> *Les registres des présences quotidiennes seront conservés pendant au moins 45 jours. Parents/visiteurs



PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES



	Les registres (électroniques et papier) sont disponibles à l'entrée de l'école. Tout visiteur doit signer le registre à son arrivée et à son départ. Les registres seront conservés pendant un minimum de 45 jours. Élèves : <i>Stratégie pour le maintien des registres de présences en classe :</i> - Les enseignants sont tenus d'effectuer la prise de présence en début de journée à l'élémentaire, via MyEdBC. - Les enseignants sont tenus d'effectuer la prise de présence au début de chacun des cours au secondaire, via MyEdBC. <i>Stratégie pour le maintien des registres de présences dans les autobus :</i> - Les présences seront prises par les conducteurs d'autobus et transmises à la direction d'école au besoin.
Organisation/maximisation de l'espace	L'utilisation de l'espace doit être maximisée en tout temps à l'école, pour : - S'assurer que les gens ont suffisamment d'espace pour éviter les contacts physiques. - Gérer le flux de personnes dans les zones communes comme les couloirs et casiers. - Minimiser les encombrements pour permettre aux gens de passer facilement. - Prévenir les attroupements aux heures d'embarquement et de débarquement. - Rappeler aux élèves et au personnel qu'ils doivent respecter l'espace personnel d'autrui. - Amener les élèves à l'extérieur autant que possible Afin de maximiser l'utilisation de l'espace, diminuer les risques de congestion et réduire les risques de contact involontaires, les mesures suivantes ont été prises : - les heures de récréation, de déjeuner et de transition entre les classes ont été décalées afin de laisser plus d'espace à chacun. - Les enseignants sont invités à emmener les élèves plus souvent à l'extérieur, où et quand cela est possible. - Différents points d'entrée et de sortie sont disponibles à l'arrière de l'école. Les circulations sont organisées pour éviter la promiscuité. Les parents sont invités à s'y rendre pour déposer ou chercher leurs enfants aux heures habituelles.
Organisation des espaces d'apprentissage	Les espaces d'apprentissage sont disposés de manière à maximiser l'espace disponible et à éviter que les personnes soient face à face (dans la mesure du possible).
Fontaines d'eau	L'utilisation des fontaines n'est pas limitée.
Services d'alimentation et nourriture	Les services alimentaires (programmes de repas, activités de financement, etc.) suivent les pratiques opérationnelles et les normes de sécurité alimentaire. - Assurer l'offre des formations Food Safe lorsque nécessaire; - Respecter les normes et pratiques sécuritaires; - Ne pas partager de nourriture ou de breuvages ; - Laver vos mains avant et après avoir manipulé de la nourriture ;



PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES



Curriculum, programmes et activités	Pour les cours de musique et d'éducation physique et santé les pratiques de prévention suivantes sont mises place : rappels oraux de porter le masque pour les activités à faibles intensité, Les sorties scolaires seront effectuées conformément aux recommandations et exigences des autorités de santé publique locale, régionales, provinciales et fédérales pertinentes pour les voyages locaux et/ou internationaux.
Rassemblements et événements	
Rassemblements et événements	<i>Les rassemblements et événements parascolaires et communautaires à l'école (incluant les événements intra et inter scolaires) doivent être conformes aux recommandations et exigences locales, régionales, provinciales et fédérales pertinentes en matière de santé.</i> À ce jour, tous les rassemblements et les événements de l'école (par exemple, les assemblées, les entretiens parents-enseignants, etc.) se feront de manière virtuelle. Si les rassemblements et les événements doivent se dérouler en personne (par exemple, un match de sport interscolaire, une production théâtrale), le nombre de personnes présentes sera réduit avec une limite de jauge de 50 % de la capacité d'exploitation. Aucun spectateur n'est autorisé.
Utilisation communautaire des écoles	<i>L'utilisation communautaire des établissements scolaires est réduite et doit être conforme aux lignes directrices, recommandations et exigences en matière de santé publique.</i> https://www2.gov.bc.ca/assets/gov/health/about-bc-s-health-care-system/office-of-the-provincial-health-officer/covid-19/covid-19-pho-order-gatherings-events.pdf

MESURES ENVIRONNEMENTALES

Ventilation et renouvellement de l'air	Tous les systèmes de CVC (chauffage, ventilation et climatisation) du CSF sont exploités et entretenus conformément aux normes et spécifications, et doivent fonctionner correctement. Si les systèmes de ventilations se brisent ou deviennent défectueux, les stratégies suivantes seront mises en place : ▪ Ouvrir les fenêtres lorsque possible; ▪ Sortir dehors avec les élèves Les climatiseurs portatifs et les ventilateurs ne seront utilisés que dans les espaces ventilés, avec l'air dirigée de haut en bas. Lors des épisodes de chaleur excessives ou de mauvaise qualité de l'air, les stratégies d'atténuation des risques seront mises en place afin de réduire les risques liés au manque possible de ventilation.
Nettoyage et Désinfection du bâtiment	Le nettoyage normal de l'école est effectué conformément aux pratiques habituelles. ▪ Des pratiques sont en place pour nettoyer et désinfecter toute surface qui aura eu un contact avec les fluides corporels d'une personne (élève, personnel ou visiteur) après que cette même personne ait présenté des symptômes de maladie transmissible. ▪ Les surfaces fréquemment touchées (celles touchées par un plus grand nombre de personnes) seront nettoyées et désinfectées au moins 1x/jour. ▪ Les autres surfaces sont désinfectées 1x/jour. ▪ Lorsque les surfaces fréquemment touchées sont visiblement sales, elles seront nettoyées et désinfectées à la demande par la concierge.
Espaces partagés par le personnel	Des limites d'occupation de certaines salles sont mises en place : ▪ La capacité d'accueil du salon du personnel est réduite à 9 personnes ▪ La capacité d'accueil de la cuisine est réduite à 9 personnes ▪ La capacité d'accueil de la salle de travail (photocopieuse) est réduite à 3 personnes Nous recommandons au personnel de prendre ses repas et ses pauses seul, dans leur salle de classe par exemple ou à sortir du bâtiment.

MESURES PERSONNELLES

Vérification quotidienne des symptômes	Tous les membres du personnel et les élèves doivent effectuer la vérification quotidienne de leurs symptômes avant de se rendre à l'école. Tous les membres du personnel et les parents s'engagent à effectuer la vérification journalière des symptômes avant de venir ou de permettre à son enfant de se rendre à l'école.
---	--



PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES



	L'administration en collaboration avec le comité sst ou le représentant sst effectuera des rappels réguliers au personnel, aux parents et aux élèves en lien avec leur responsabilité d'effectuer une vérification quotidienne des symptômes. Les ressources à leur disposition afin de faciliter cette vérification seront publicisées à l'aide des mémos de la semaine (ex. : <u>l'application de vérification quotidienne pour la maternelle à la 12e année</u>). https://www.k12dailycheck.gov.bc.ca/healthcheck?execution=e1s1
Rester à la maison en cas de maladie / Quoi faire en cas de maladie	Des rappels réguliers seront effectués au personnel, aux parents et aux élèves de rester à la maison lorsqu'ils sont malades et des ressources mises à leur disposition pour mieux gérer les symptômes (ex. : <u>l'application de l'outil d'auto-évaluation de la C.-B.</u>). Tous les membres du personnel s'engagent à demeurer chez eux lorsqu'ils présentent des symptômes de maladies transmissibles.
Hygiène des mains	Les installations de nettoyage des mains sont disponibles et accessibles dans toute l'école pour l'usage fréquent du personnel, des visiteurs et des élèves. Le personnel doit se laver les mains : - À l'arrivée à l'école ; - Après être allé aux toilettes ; - Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde si applicable, etc.) ; - Avant de toucher à la nourriture/aider les élèves avec leurs repas ; - Avant et après avoir utilisé du matériel commun - Avant et après avoir offert les premiers soins ; - Après tout contact avec des fluides corporels (c.-à-d. mucus, salive, vomi, sang) ; - Après avoir nettoyé de surfaces souillées ; - Avant de mettre et après avoir enlevé des gants ; - Avant de mettre et après avoir enlevé un masque ; - Après avoir manipulé des poubelles ; - En quittant l'école Les élèves devraient laver leurs mains : - Avant d'entrer dans l'autobus ; - Quand ils arrivent à l'école, dans l'école ; - Avant et après les transitions dans l'école (c.-à-d. passer dans une autre salle, de l'extérieur vers l'intérieur, transition vers le service de garde, etc.) ; - Avant et après L'Éducation Physique - Avant de manger ou boire ; - Après être allé aux toilettes ; - Après avoir touché des animaux ; - Après s'être mouché, avoir éternué ou toussé dans les mains ; - Quand leurs mains sont visiblement sales ; - Quand ils quittent l'école. Note : régulièrement, les adultes s'assurent d'enseigner aux élèves la bonne hygiène respiratoire (tousser dans le coude ou dans un mouchoir, jeter les mouchoirs à la poubelle, laver ses mains) et de modéliser et rappeler le lavage des mains correct et fréquent.

Étiquette respiratoire	Les stratégies suivantes sont utilisées pour modéliser et rappeler la bonne étiquette respiratoire (i.e. : tousser dans le coude ou dans un mouchoir, jeter les mouchoirs à la poubelle, laver ses mains) 1. Apposer des affiches de rappel 2. Enseignement en salle de classe
-------------------------------	--

ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INDIVIDUELLE	
Masques	Le port du masque à l'intérieur de l'école est obligatoire pour : ▪ Le personnel, ▪ Les visiteurs, ▪ Les élèves de la Maternelle à la 12^{ème} année À l'exception des situations où : ▪ La personne ne peut tolérer le port d'un masque pour des raisons de santé physique ou mentale ; ▪ La personne est incapable de mettre ou de retirer son masque sans l'aide d'une autre personne ; ▪ Le masque est retiré temporairement afin d'identifier la personne qui le porte ; ▪ Le masque est retiré temporairement pour se livrer à une activité éducative qui ne peut pas être réalisée en portant un masque (par exemple, jouer d'un instrument à vent, durant une activité physique de haute intensité, etc.) ; ▪ La personne se trouve derrière une barrière ; ▪ Offrir un service à un élève qui nécessite d'avoir des repères visuels, de voir les expressions faciales et/ou la lecture le visionnement du mouvement des lèvres sont importantes. Des rappels sont communiqués aux élèves (et à leurs parents) et ainsi qu'au personnel, notamment : ▪ Le port de masques à l'école est obligatoire en vertu d'un arrêté de santé publique. ▪ Un bon ajustement est un facteur clé de l'efficacité du masque. Les masques portés à l'école doivent être bien ajustés. ▪ Les masques sont plus efficaces lorsque toutes les personnes en mesure de le faire en portent un. ▪ Les personnes exemptées du port du masque doivent continuer à suivre toutes les stratégies identifiées pour renforcer et améliorer les autres mesures de sécurité. ▪ Ceux qui ne sont pas en mesure de porter un masque toute la journée continuent d'être encouragés à en porter un dans la mesure où ils le peuvent. ▪ Les administrateurs et le personnel utilisent des approches positives et inclusives, alignées sur les pratiques professionnelles existantes, pour traiter les comportements non conformes de ceux qui peuvent porter un masque. Pour ceux qui sont exemptés du port du masque, les administrateurs et le personnel soutiennent d'autres stratégies identifiées pour renforcer et améliorer les autres mesures de sécurité (masks exemption). ▪ Pour ceux qui sont exemptés du port du masque, les stratégies alternatives identifiées sont ajustées si nécessaire, en fonction des mesures de prévention supplémentaires. *L'école s'assure que des masques sont disponibles pour ceux qui ont oublié le leur.



PRÉVENTION DES MALADIES TRANSMISSIBLES



MILIEU SAIN QUI FAVORISE LA BIENVEILLANCE ET LES SAINES HABITUDES	
Pratiques personnelles de prévention	Les stratégies suivantes seront mises en place pour encourager régulièrement les élèves à mettre en pratique les mesures de prévention personnelle telles que l'hygiène des mains et l'étiquette respiratoire : ex. : Affiches de rappel, annonces du matin, visionnement de vidéos en salle de classe, inviter une infirmière scolaire, etc.
Espace personnel	Les stratégies suivantes seront mises en place pour encourager le personnel et les élèves à considérer et à respecter l'espace personnel des autres. Exemple de stratégies : Modélisation par les adultes Rappels visuels (affiches et marqueurs sur le sol) Distribuer la fourniture de manière à maximiser l'utilisation de l'espace et faciliter le respect de l'espace personnel de chacun * L'espace personnel est la distance à laquelle une personne se sent à l'aise à côté d'une autre personne.
Approches bienveillantes et inclusives	Des approches positives et inclusives doivent appuyer les pratiques personnelles de prévention des élèves. Le personnel adoptera une approche de modélisation des saine habitude d'hygiène de vie, sensible aux traumatismes et une écoute sans jugement en ce qui a trait au respect des mesures.

PLAN DE COMMUNICATION DES MESURES ET DU PLAN	
Communication	Personnel : Par courriel, réunion du personnel Parents : Par courriel, site web Élèves : Assemblée, courriel, enseignant.e

Contactez votre représentant ou comité sst pour rapporter toute inquiétude. Si vous avez des questions ou inquiétudes

Prenez soin de vous.

Si vous avez besoin de soutien supplémentaire vous pouvez contacter le programme d'aide aux employés, parlez-en à votre direction.

Visitez le site CSF Bienveillance <https://bienveillance.csf.bc.ca/limportance-du-bien-etre-du-personnel-scolaire/>